



La Parole aux Membres (I) : Formation sur la protection et les questions techniques liées aux IG pour les produits d'origine chinois

Par

Dr. Yun Zhenyu, CNIS, bureau d'oriGIn pour la Chine



Du 24 au 27 mai, une formation sur la protection et les questions techniques liées aux IG pour les produits d'origine chinois, organisée par le bureau d'oriGIn pour la Chine et l'Institut National Chinois de Standardisation (CNIS), a eu lieu à Tengchong County, dans la province de Yunnan. Ms. Pei Xiaoying, Inspectrice en chef de la Division des Sciences et Technologies de l'Administration Générale de la Supervision de la Qualité, de l'Inspection et de la Quarantaine (AQSIQ), Qiu Yueming, le Vice-président du CNIS, Ms. Liu Wen,

Secrétaire générale du bureau d'oriGIn pour la Chine et de nombreux invités prestigieux ont participé à la cérémonie d'ouverture de la formation et ont prononcé un discours.

Un total de 122 personnes des autorités provinciales de la supervision technique et de la qualité, des bureaux de quarantaine et d'inspection d'entrée-sortie, et les bureaux municipaux et provinciaux, les gouvernements des zones d'origine des produits chinois avec IG, ainsi que de nombreux producteurs de produits avec IG ont participé à la formation.

Les experts techniques en matière de protection des IG du Groupe d'Experts d'Etat en Propriété Intellectuelle, l'Université d'Agriculture de Chine, l'Université de Droit et de Sciences Politiques de Chine, la compagnie française Camus en Chine, le Consejo Regulador del Tequila, Mexique (CRT), ont donné des présentations et des explications détaillées concernant des sujets comme « les systèmes de protection des IG », « les questions liées à la propriété intellectuelle et leur mise en œuvre », « la qualité », « les stratégies de marketing », « les IGs et le développement des ressources touristiques » et ont répondu aux questions sur différents problèmes pratiques rencontrés dans le domaine des IG par les participants sentes à la formation.

La formation était la première activité organisée par le bureau d'oriGIn en Chine, dont le succès a démontré la qualité des services offerts aux membres par le bureau. Dans le futur, le bureau oriGIn Chine, sous la supervision du Secrétariat à Genève, continuera à jouer un rôle de pont et de lien entre les producteurs nationaux et étrangers d'IG, suivra de près ses objectifs et les besoins de ses membres pour mener des échanges internationaux, des séminaires, des lancements de produits, des formations techniques et des services. Le bureau d'oriGIn en Chine poursuivra son agenda de coopération avec l'objectif d'assister ses membres et tous les produits chinois avec IG à tous les niveaux, dans le but d'améliore la protection des IG en Chine.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : yunzy@cnis.gov.cn

La Parole aux Membres (II) : Les appellations réservées au Québec, un système réglementaire innovant en Amérique du Nord

Par Mme. Marjolaine MONDON,
Agente de projets au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), Québec, Canada



Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) est l'autorité désignée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour contrôler l'usage d'appellations réservées au Québec en vertu de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (A.20.03)¹.

La mission de l'organisme est de développer et de maintenir des systèmes de reconnaissance, de certification, de surveillance et d'informations permettant d'une part à des groupements

d'entreprises d'utiliser une appellation ou un terme valorisant pour des produits alimentaires se distinguant par leur origine ou leur qualité, et d'autre part de garantir l'authenticité desdits produits en vue de gagner la confiance de ceux et celles qui les consomment.

Le système réglementaire québécois de reconnaissance des appellations réservées, unique en Amérique du Nord est reconnu comme un système innovant. Celui-ci, tout en s'appuyant sur les forces du modèle européen, est bien adapté au contexte nord-américain de par son appropriation du concept d'historicité, de la notion de terroir et de l'origine.

L'appellation biologique est reconnue et protégée au Québec depuis 2000. La province a ainsi été le chef de file au Canada dans l'obligation de certification et de contrôle.

Reconnue en 2009, *l'Indication Géographique Protégée - Agneau de Charlevoix* est la première appellation territoriale reconnue au Québec. *L'agneau de Charlevoix* est un agneau né et élevé dans la région de Charlevoix, à l'est du Québec, le long du fleuve Saint-Laurent. Il est élevé en bergerie de sa naissance jusqu'à la fin de l'engraissement. Adaptée aux caractéristiques de cette région, son alimentation de base est constituée d'orge et d'avoine, des céréales produites localement et de fourrages produits majoritairement par les éleveurs eux-mêmes. Cette appellation croît lentement, car un des défis aujourd'hui est le soutien du groupement dans leur gestion de « la vie » de l'appellation, notamment pour l'installation de nouvelles exploitations.

Le CARTV traite actuellement deux demandes de reconnaissance d'appellations: le *Cidre de glace du Québec* et la *Volaille Chantecler de tradition*. De plus, une demande de reconnaissance d'appellation pour le *Fromage au lait de vache de race Canadienne* est en voie d'être déposée au CARTV.

La vision poursuivie par l'organisme est d'être au Québec un acteur essentiel en matière de reconnaissance de produits de niche contribuant à revitaliser et dynamiser les économies régionales grâce à l'émergence de nombreuses appellations réservées. Un des objectifs du CARTV est de faire des appellations réservées un droit de propriété intellectuelle adapté aux besoins des entreprises québécoises désireuses de se regrouper pour pénétrer le marché local et ceux d'exportation. Nous n'avons aucun doute que l'émergence de nouvelles appellations, notamment les indications géographiques, favorisera le développement des régions, de même que la valorisation du patrimoine et des ressources spécifiques de la province.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : marjolaine.mondon@cartv.gouv.qc.ca

¹ Voir <http://cartv.gouv.qc.ca/lartv>

Affaires Internationales

Au niveau mondial

Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) : Les commissions du Parlement Européen rejetent l'Accord

Le 31 mai, trois commissions du Parlement Européen – la commission des affaires juridiques, la commission industrie, recherche et énergie et la commission libertés civiles, justice et affaires intérieures – ont rejeté l'ACAC. Les principaux arguments ont été que l'Accord n'établit pas d'équilibre entre les droits de la propriété intellectuelle et d'autres droits importants contenus dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE (comme la protection des données personnelles et le droit à l'information).

De même, le 21 juin, la commission en charge du dossier, la commission du commerce international, a rejeté le texte par 19 votes contre 12. La commission a considéré que les bénéfices supposés de l'Accord sont moins nombreux que les menaces potentielles pour les libertés civiles et a demandé à la Commission Européenne de renégocier des parties de l'Accord. Son opinion de rejeter l'ACAC devrait être suivie par la session plénière du Parlement, qui votera le 3 juillet. Comme cela a été mentionné dans une lettre d'oriGIn précédente, le Parlement ne peut pas amender l'Accord mais seulement l'approuver ou le rejeter. Plus d'information à : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/pressroom/content/20120529IPR45936/html/L%27ACTA-d%C3%A9sormais-rejet%C3%A9-par-quatre-commissions-parlementaires>

OMPI : Groupe de Travail sur le développement du système de Lisbonne

Du 11 au 15 Juin, une réunion du Groupe de Travail de l'OMPI a eu lieu à Genève avec comme objectif de poursuivre la discussion sur la réforme de l'arrangement de Lisbonne concernant la protection des Appellations d'origine et leur enregistrement international.

oriGIn, qui était représentée par son Directeur exécutif Massimo Vittori et un membre du Comité exécutif (Christian Amblard, Directeur

général, Syndicat du pruneau d'Agen), est heureuse de constater que, d'après le rapport du Président du Groupe de Travail, l'opinion dominante au sein du Groupe de Travail est que le nouveau projet de nouvel instrument visant à modifier l'accord de Lisbonne devrait prévoir un seul niveau de protection élevé pour non seulement les indications géographiques, mais aussi les appellations d'origine.

ICANN : Publication des demandes de nouveaux «domaine de premier niveau générique»

Comme cela a été mentionné dans les lettres d'oriGIn précédentes, la « Internet Corporation for Assigned Names and Numbers » (ICANN) a lancé un programme pour créer de nouveaux «domaine de premier niveau générique» (gTLD) de nature ouverte comme par exemple .[ville], .[communauté], .[marque] ou .[IG].

Le 13 juin, l'ICANN a publié la liste des 1930 demandes de gTLD, avec le nom des demandeurs. Les demandes sont maintenant ouvertes à commentaires, qui peuvent être envoyés jusqu'au 13 août. Une période d'opposition sera également ouverte pendant sept mois.

Plus d'information à : http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1796:22052012-new-generic-top-level-domain-gtlds-and-gis-&catid=26:news&lang=fr&Itemid=

Chili : Une nouvelle demande d'enregistrement

Le 8 Juin, l'institut national chilien de la propriété industrielle (INAPI) a reçu la demande d'enregistrement de « Cangrejo Dorado de Juan Fernández », le crabe doré de Juan Fernandez. Il s'agit de la deuxième demande d'enregistrement pour un produit de la mer de l'archipel de Juan Fernandez, étant donné que l'IG « Langosta de Juan Fernández » (langouste de Juan Fernandez) est déjà protégée.

Le « Cangrejo Dorado de Juan Fernández » peut être trouvé autour des îles de l'archipel du même nom et aux alentours des îles de San Félix et San Ambrosio de l'archipel des "îles

Desventuradas". Ces crabes sont la deuxième ressource économique exploitée dans ces îles, après la langouste de Juan Fernandez.

Plus d'information (uniquement en espagnol) : <http://www.inapi.cl/portal/prensa/607/w3-article-2492.html>

Brésil : Nouvelles des IGs

Le 29 mai, le "Própolis vermelha de Alagoas" (le propolis rouge d'Alagoas) a été enregistré comme IG par l'Institut National de la Propriété Industrielle brésilien (INPI).

Le propolis est une résine collectée par les abeilles, qui est utilisée en médecine du fait de ses propriétés antimicrobiennes, anti-inflammatoires et de guérison. Le "Própolis vermelha de Alagoas" est produit dans les municipalités de Linhares et Norte Pioneiro do Paraná et a une haute teneur en phénolique, un antioxydant qui combat le vieillissement des cellules. Cette protection couvrira également la biodiversité brésilienne, comme la culture de cacao dans la municipalité de Linhares et de café dans la municipalité de Norte Pioneiro do Paraná seront indirectement protégées.

Plus d'informations (uniquement en portugais) à : http://www.inpi.gov.br/index.php?option=com_content&view=article&id=1072:propolis-vermelha-de-alagoas-vai-ganhar-indicacao-geografica&catid=50:slideshow&Itemid=146

En parallèle, le 11 juin, les producteurs de "renda renascença do Cariri Paraibano" (dentelle renaissance de Cariri Paraibano) ont demandé son enregistrement en tant qu'"indicação de procedência" à l'INPI. La production a été introduite par les Sœurs dans les années 1830. Elle a été enseignée aux femmes pauvres de la région et a créé de l'emploi et des revenus dans une des zones les plus affectées par la sécheresse au nord-est du Brésil. La technique actuelle de production a été introduite dans les années 1850.

Plus d'informations (uniquement en portugais) à : http://www.inpi.gov.br/index.php?option=com_content&view=article&id=1131:produtores-de-renda-renascenca-pedem-ig-para-a-regiao-do-cariri-paraibano&catid=50:slideshow&Itemid=146

Parmigiano Reggiano: Jugement sur le nom de domaine « parmigianoreggiano.it »

Le 25 mai, le « Centro Risoluzione Dispute Domini » (CRDD), l'organisme italien de résolution des différends concernant les noms de domaine, a jugé le cas « Consorzio del Formaggio Parmigiano Reggiano » contre « Famiglia Lusuardi Società Agricola S.S. » Le cas concernait le nom de domaine « parmigianoreggiano.it », qui a été enregistré en 1999 par ce dernier.

Le « Consorzio » a demandé que le nom de domaine en cause lui soit réassigné aux motifs qu'il est identique à l'AOP, qui représente un droit collectif au bénéfice des producteurs, et à la marque collective dont le « Consorzio » est propriétaire. De plus, les arguments du « Consorzio » mentionnaient que la « Famiglia Lusuardi Società Agricola S.S » a agit de mauvaise foi, car elle n'a pas utilisé activement le nom de domaine (« possession passive »), et avait l'intention d'utiliser la notoriété de l'AOP pour revendre le nom de domaine.

Le CRDD a jugé en faveur du « Consorzio », à qui le nom de domaine « parmigianoreggiano.it » a été rendu.

Au niveau bilatéral / régional

oriGIn soutient les efforts des producteurs dans le développement des IGs en Turquie

Du 21 au 24 Juin 2012, une exposition des produits régionaux traditionnels a eu lieu à l'Expo Center d'Antalya en Turquie. Cette initiative visait à sensibiliser sur le potentiel turc en termes de produits d'origine et le rôle qu'ils jouent dans le développement local en Turquie. Les producteurs de produits agricoles et artisanaux du pays ont participé à l'exposition qui a été visitée par environ 24 000 visiteurs.

Dans le cadre de l'exposition, et sous la coordination de l'Université d'Antalya et de l'Institut des Brevets turc, un séminaire a été organisé pour discuter des grands enjeux et défis

pour le développement du système des IGs en Turquie.

Des représentants d'oriGIn et du Ministère Italien de l'Agriculture ont participé à l'exposition et à la foire. Dans ce contexte, oriGIn a accueilli une IG turque, les « Oranges de Finike », comme nouveau membre de la coalition mondiale des IG.

Actuellement, 151 IG sont déjà enregistrés en Turquie et plus de 140 fait une demande d'enregistrement.

UE – Géorgie : Entrée en vigueur de l'Accord bilatéral sur la protection des IGs

Le 1^{er} avril, l'accord entre l'UE et la Géorgie relatif à la protection des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires, signé à Bruxelles le 14 juillet 2011, est entré en vigueur.

Plus d'informations à : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:164:0001:0001:FR:PDF>

UE – Chine : Coopération renforcée en agriculture et développement rural

Les 8 – 13 juin, le Commissaire européen pour l'Agriculture et le développement rural, Dacian Cioloș, était en Chine pour discuter, entre autres, de sécurité alimentaire et de produits de qualité avec le gouvernement, l'Administration de la Supervision de la Qualité, de l'Inspection et de la Quarantaine (AQSIQ) ainsi que l'Administration d'Etat pour l'Industrie et le Commerce (SAIC). Des discussions spéciales ont eu lieu sur les IG et l'agriculture biologique. Des négociations sur la reconnaissance mutuelle des produits alimentaires biologiques ouvriront bientôt.

Plus d'informations à (uniquement en anglais): http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/82_en.htm

UE – Colombie et Pérou : Accord des Ministres du Commerce sur l'Accord Commercial

Le 31 mai, les Ministres du Commerce des Etats Membres de l'UE ont approuvé l'Accord de Libre Echange avec la Colombie et le Pérou, ouvrant

ainsi la voie à l'approbation de l'Accord par le Parlement Européen en septembre.

L'Accord libéralisera le commerce des produits maritimes et industriels et contiendra des dispositions sur les droits de propriété intellectuelle. L'adhésion à l'Accord reste ouverte à la Bolivie et à l'Equateur, les deux autres membres de la Communauté Andine, car il a été originellement négocié comme un accord entre régions, entre l'UE et la Communauté Andine.

L'Accord peut être lu (uniquement en anglais) à : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=691>

UE – USA : les droits de propriété intellectuelle ne seront pas couverts par l'Accord Commercial Transatlantique

Le 21 juin, le Bureau du Représentant américain au commerce a publié un rapport intérimaire sur les façons d'étendre le commerce transatlantique et les investissements dans l'UE. Le rapport n'inclut pas de négociations sur les droits de propriété intellectuelle.

Plus d'information à (uniquement en anglais): <http://www.ustr.gov/about-us/press-office/reports-and-publications/2012/interim-report-eu-us-working-group>

Inde – Afrique : vers des accords de libre échange ?

Le 16 mai, le Ministre indien du commerce et de l'industrie, a déclaré que l'Inde envisage des accords de libre-échange avec l'Afrique. Un groupe de travail a été constitué avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour examiner la faisabilité d'un accord avec l'Inde. Des démarches similaires sont en préparation avec d'autres régions africaines, notamment la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

UE - Afrique Orientale et Australe : Entrée en vigueur du premier APE régional

Le 14 mai, le premier Accord de partenariat économique (APE) est entré en vigueur. Il lie l'UE et l'Ile Maurice, Madagascar, les Seychelles et le Zimbabwe regroupés au sein de l'Afrique Orientale et Australe.

L'accord prévoit un accès libre au marché européen pour les exportations des pays africains, qui ouvriront sur une période de 15 ans leurs frontières aux produits européens.

Plus d'information à (uniquement en anglais): <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=800>

Affaires Européennes

Politiques concernant les IG

Paquet qualité : Conclusion des négociations entre le Parlement et le Conseil

En juin, la Commission Agriculture du Parlement Européen et le Conseil ont décidé de clôturer les négociations du Paquet Qualité.

Ils sont parvenus à un accord sur de nombreux thèmes importants (comme le renforcement de la protection *ex-officio* des AOP-IGP, qui avait été soutenue par oriGIn). Cependant, sur une question clé pour le secteur, la possibilité pour le groupe en charge des produits avec AOP et IGP de gérer la croissance des volumes de production, il n'y a pas eu d'accord.

oriGIn regrette que la possibilité pour le groupe en charge des AOP et IGP de gérer les volumes de production n'ait pas été insérée dans le Paquet Qualité. Nous pensons qu'une opportunité de donner au secteur les instruments nécessaires pour faire face aux défis du XXI siècle a été ratée par l'UE. Néanmoins, nous continuerons nos efforts sur ce thème dans le cadre du Règlement OCM unique (voir ci-dessous).

Le Parlement européen votera le Paquet Qualité en plénière en septembre.

Politique Agricole

Réforme de la Politique Agricole Commune (PAC)

Le 5 juin, le projet de rapport de M Dantin sur l'Organisation Commune du Marché pour tous les

produits agricoles (Règlement OCM unique) a été publié sur le site internet du Parlement Européen. Le projet de rapport – présenté officiellement le 18 juin lors d'une réunion de la commission agriculture – fait suite aux propositions législatives de la Commission Européenne publiées à fin 2011.

Le projet de rapport insère la réforme du secteur laitier (« Paquet lait ») dans l'OCM unique. Il propose également la modification des propositions de la Commission concernant :

- La reconnaissance des organisations de producteurs et des associations d'organisations de producteurs (art. 106 ter) et des organisations interprofessionnelles (art 108bis);
- L'extension des compétences de ces trois types d'organisations (art. 106 & 108);

De même, le projet de rapport propose de nouveaux articles sur:

- La possibilité pour le groupe en charge des produits avec AOP et IGP de gérer la croissance des volumes de production (art. 109 ter). Il s'agit du même amendement qui a été approuvé par la commission agriculture dans le cadre du Paquet Qualité.
- La possibilité pour les Etats Membres de décider que, sur son territoire, toute livraison de produits agricoles doit faire l'objet d'un contrat écrit (art. 113 bis & 113 ter). Il s'agit d'une extension de ce qui existe pour le secteur laitier.
- Les relations entre le droit de la concurrence et la PAC (art. 144 et suivants) pour prendre en compte les spécificités du secteur agricole.

Le projet de rapport sera maintenant discuté par la Commission Agriculture du Parlement Européen (la date limite pour les amendements est le 10 juillet).

Pour plus d'information, veuillez consulter le projet de rapport à: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2F%2FEP%2F%2FNONSGML%2bCOMPARL%2bPE-485.843%2b02%2bDOC%2bPDF%2bV0%2F%2FR>

Nouvelles des enregistrements d'IG

Enregistrements

- "Tomate La Cañada" (IGP) Espagne – 09/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:150:0066:0067:FR:PDF>
- “**镇江香醋**” (Zhenjiang Xiang Cu) (IGP) Chine – 14/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:153:0004:0007:FR:PDF>
- “Kraški pršut” (IGP) Slovénie – 15/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:154:0020:0021:FR:PDF>

Enregistrements de modifications

- “Tettninger Hopfen” (IGP) Allemagne – 08/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:148:0015:0019:FR:PDF>
- “Berenjena de Almagro” (IGP) Espagne – 12/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:151:0007:0008:FR:PDF>

Publication of a temporary modification of the specifications

- “Parmigiano Reggiano” (AOP) Italie – 30/05
<http://ec.europa.eu/agriculture/quality/door/publishedName.html?denominationId=6167>

Demandes de modification

- “Queijo de Cabra Transmontano” (AOP) Portugal – 09/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:163:0005:0010:FR:PDF>
- “Βόρειος Μυλοποτάμος Ρεθύμνης Κρήτης” (Vorios Mylopotamos Rethymnis Kritis) (AOP) Grèce – 23/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:183:0021:0026:FR:PDF>

- “Κοπανιστή” (Kopanisti) (AOP) Grèce – 26/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:186:0011:0017:FR:PDF>

- “Καλαμάτα” (Kalamata) (AOP) Grèce – 26/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:186:0018:0025:FR:PDF>

Demandes d'enregistrement

- “Ficodindia di San Cono” (AOP) Italie – 26/05
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:150:0009:0012:FR:PDF>

- “Ξηρά Σύκα Ταξιάρχη» (Xira Syka Taxiarchi) (AOP) Grèce – 01/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:155:0011:0013:FR:PDF>

- “Lakeland Herdwick” (AOP) UK – 08/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:162:0016:0019:FR:PDF>

- “Porc du Sud-Ouest” (AOP) France – 08/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:162:0020:0024:FR:PDF>

- “Stornoway Black Pudding” (IGP) UK – 15/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:169:0025:0029:FR:PDF>

- “Pasas de Málaga” (AOP) Espagne – 19/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:175:0035:0039:FR:PDF>

- “Tepertős pogácsa” (STG) Hongrie – 21/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:180:0016:0021:FR:PDF>

- “Fin gras”/“Fin gras du Mézenc” (AOP) France – 21/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:180:0022:0026:FR:PDF>

- “Rillettes de Tours” (IGP) France – 23/06
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:183:0016:0020:FR:PDF>